

N° 2023-011

REQUALIFICATION DU STADE DE LA MALADIÈRE PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'an deux mil vingt-trois le 18 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 12 janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis

Absents excusés :

MMES ASTIER Fabienne qui donne pouvoir à M. GOSTOLI, REBRASSE Marie-Pierre qui donne pouvoir à M. DUC, FAGGIANELLI Evelyne qui donne pouvoir à Mme BERARD, PAVIET Rose, FAVRE Maryse.

MM. VIBERT Christian qui donne pouvoir à M. SILVESTRE, BOCH Jean-Luc, TRAISSARD Robert, DUCOGNON Guy VILLIBORD Guillaume.

| | | | |
|------------------|---------------|--------------|------------------|
| En exercice : 27 | Présents : 17 | Absents : 10 | dont pouvoir : 4 |
|------------------|---------------|--------------|------------------|

Le Président rappelle que la Communauté de communes des Versants d'Aime assure la gestion du stade de la Maladière, situé sur la commune d'Aime La Plagne.

Partant du constat que ce stade nécessite une remise en état de sa surface stabilisée, qui s'est dégradée à cause notamment d'un mauvais drainage des eaux, les élus communautaires ont validé le principe d'une requalification complète du site de la Maladière.

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'ensemble, la CoVA porte l'opération globale, en partenariat avec la commune d'Aime-La-Plagne et du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, mais aussi en concertation avec le Collège Jovet et les associations concernées.

Cet aménagement comportera notamment :

- Un anneau de course de 400m
- Des équipements d'athlétisme (saut, lancer)
- Un stade de foot synthétique classé T6
- Deux terrains de basket 3x3
- Des terrains de pétanque

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement représenté par le cabinet Atelier Chanéac Architecture.

Des demandes de subventions peuvent être faites pour le financement de ces travaux, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

| Principaux postes de dépenses | Montant en € HT | Montant en € TTC | Potentiels financeurs | Montant prévisionnel de l'aide en € HT |
|---|---------------------|---------------------|---|--|
| Prix généraux Lots 1 & 2 | 45 260,00 | 54 312,00 | Etat - DETR 20% (plafond dépenses 200 000€) | 40 000,00 |
| Travaux préparatoires - Déposes - Démolition | 38 765,00 | 46 518,00 | Région AURA Equipements sportifs de proximité - 20% (hors abords, basket et pétanque) | 424 541,13 |
| Piste et équipements d'athlétisme | 862 944,65 | 1 035 533,58 | Département de la Savoie - ESUC 20% (hors terrain de pétanque et toilettes sèches) | 442 255,13 |
| Terrain de football en gazon synthétique sans remplissage | 733 548,50 | 880 258,20 | Fédération Française de Football - FAFA- 20% (terrain de foot et LED) | 179 802,10 |
| Terrain de basket 3x3 | 5 200,00 | 6 240,00 | Etat - ANS « 5000 équipements » - 50% terrain basket | 2 600,00 |
| Terrains de pétanque | 31 611,00 | 37 933,20 | | |
| Abords | 136 870,00 | 164 244,00 | | |
| Réseaux | 223 225,50 | 267 870,60 | | |
| Constructions toilettes sèches et aire stockage matériel | 53 500,00 | 64 200,00 | | |
| Eclairage piste, terrain foot et pétanque | 165 462,00 | 198 554,40 | Auto-financement | 1 207 188,29 |
| Total dépenses prévisionnelles | 2 296 386,65 | 2 755 663,98 | Total recettes | 2 296 386,65 |
| | € HT | € TTC | | € HT |

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve le projet de requalification du stade de la Maladière dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 2 296 386,65€ HT
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de l'EPCI
- autorise le Président à solliciter les aides financières aux taux les plus élevés et à signer tous les documents correspondants aux demandes de subventions.

FAIT ET DELIBERE LE 18 JANVIER 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX